

Examen de l'investissement étranger

En 1971, il y avait un projet de construction d'une usine de pâte à papier de 177 millions au Lac au Doré. Parsons and Whittemore Incorporated de New York devait construire l'usine et en posséder la plus grande part. N'oubliez pas qu'il s'agit d'une société américaine. Le résultat sera davantage de concurrence pour l'industrie canadienne dans ce secteur précaire qu'est la pâte à papier. Voici comment les frais de premier établissement de 177 millions furent financés. Ceci est typique de la manière de faire des gouvernements conservateurs-progressistes et libéraux au cours de l'histoire. Nous voyons que 141.7 millions des frais de premier établissement devaient provenir du public canadien ou être garantis par celui-ci et ceux-ci peuvent être répartis comme suit. La société américaine devait obtenir 107 millions comme prêt provincial garanti, 12 millions comme subvention fédérale, 7.2 millions en capital-actions de la Saskatchewan, et 19.1 millions de la Saskatchewan comme subvention routière, une partie ou la moitié des dépenses imprévues, un prêt d'équipement et d'autres crédits. Des 145.3 millions, la province devait récupérer seulement 3.6 millions comme droits garantis.

Dans cette affaire, qu'est-ce qu'a fourni le partenaire américain, à savoir Parsons and Whittemore, comme partie de ces 177 millions? Ils ont investi 16.8 millions en capital-actions, trois millions pour leur moitié de la caisse d'emprunts d'urgence soit un total de 19.8 millions. La Export Import Bank américaine a garanti un prêt de 12 millions de dollars pour le financement d'équipement. Ainsi l'entreprise a assuré 11 p. 100 de l'investissement total. Qu'a-t-elle obtenu en retour? Elle s'est acquise la propriété de 70 p. 100 de l'usine en actions, soit 70 p. 100 des profits, alors que le gouvernement provincial dirigé par le premier ministre libéral M. Thatcher ne s'assurait que 30 p. 100. L'entreprise a obtenu 12 millions de dollars supplémentaires pour la construction de l'usine. Elle a obtenu environ deux millions à titre de commission annuelle sur les ventes.

Les bénéficiaires fournis par la vente des machines de cette filiale étaient également touchés par l'entreprise. Celle-ci obtient le droit exclusif d'abattage du bois sur 23,000 miles carrés de la Saskatchewan, ce qui représente deux fois la Belgique, et jouissait en fait du monopole de toute la pâte à papier produite dans la province. C'était à la province et non pas à l'entreprise qu'il incombait de remplacer les arbres abattus. L'entreprise ne verserait que 25c. la corde pour le réensemencement et, en outre, l'usine consommerait 56 millions de gallons d'eau des rivières Dore et Beaver en n'ayant à respecter qu'une réglementation antipollution très légère.

Voilà donc comment a procédé Thatcher dans sa braderie ou sa tentative de braderie. Selon lui, il était nécessaire de créer des emplois et il fallait donc fournir tous ces avantages financiers à une entreprise étrangère. Le premier ministre prétendait que 1,200 emplois seraient créés pendant la construction et 1,600 par l'usine. En réalité, comme l'a découvert ultérieurement le vice-président, seulement 450 emplois à l'usine et environ 800 dans la forêt seraient créés, pour aboutir au total de \$157,333 par emploi créé. Les habitants de la Saskatchewan ont heureusement repris leurs esprits, ont élu un gouvernement NPD et toute l'affaire a été abandonnée.

Je pourrais fournir d'autres exemples de réalisations du gouvernement conservateur au Manitoba sous le premier ministre Roblin aussi désastreux que l'usine de pâtes et papiers de Le Pas ou de Joey Smallwood à Terre-Neuve et la raffinerie Come-By-Chance. Je cherche à démontrer que beaucoup de provinces sous des gouvernements conservateurs et libéraux ont contribué à brader notre économie.

Quelle a été l'attitude du gouvernement fédéral à l'égard de la mainmise étrangère? J'ai bien peur que les libéraux aient été des continentalistes depuis l'époque de Laurier. Les investissements étrangers étaient les bienvenus, surtout après la Deuxième Guerre mondiale, grâce à l'encouragement de C.D. Howe. Qu'est-ce que l'inaction du gouvernement libéral a engendré? Aujourd'hui, l'étendue de la mainmise étrangère au Canada est effrayante. Dans l'imprimerie et l'édition, 20.4 p. 100 appartiennent à des étrangers. Dans l'industrie du bois, 42.6 p. 100 appartiennent à des étrangers. Dans les mines, la proportion étrangère est de 60 p. 100, dans le pétrole, 82.5 p. 100, dans l'outillage, 73.2 p. 100, dans le matériel de transport, 86.4 p. 100, dans le caoutchouc, 92.7 p. 100 et dans le raffinage du pétrole, 99.9 p. 100. Quelque 59 p. 100 de toutes nos industries manufacturières sont sous la coupe d'étrangers et près de 80 p. 100 de la mainmise étrangère au Canada est une mainmise américaine.

• (1540)

Les chiffres publiés en 1969 par le Bureau fédéral de la statistique révélèrent que les investissements étrangers au pays s'élevaient à plus de 46 milliards de dollars. Le plus troublant, quant on examine l'actif des sociétés, c'est de constater que 29 p. 100 des sociétés dont l'actif atteint 5 millions appartiennent à des étrangers, que 50 p. 100 dont l'actif varie entre 5 et 25 millions, appartiennent à des étrangers et que la proportion atteint 54 p. 100 pour celles dont l'actif dépasse 25 millions. Si les statistiques en elles-mêmes sont effrayantes, qu'en est-il des résultats? La mainmise étrangère au pays est principalement américaine. Il ne faut pas se leurrer. Les Américains ne sont pas ici pour nous faire des bontés. Ils veulent nos richesses et réaliser des bénéfices au Canada et il faut passer les intérêts américains avant les intérêts canadiens. Monsieur l'Orateur, je voudrais donner quelques exemples pour illustrer comment leurs intérêts passent avant les nôtres.

En premier lieu, les sociétés américaines ou leurs filiales au Canada doivent se soumettre aux prescriptions de la loi américaine sur le commerce avec l'ennemi. Il s'ensuit que dans bien des cas où les filiales américaines voudraient vendre leurs produits à des pays étrangers, mais elles en sont empêchées non par une loi canadienne mais par une loi américaine. Je pense à nos minoteries qui ne peuvent vendre de farine à Cuba et aux usines de camions et d'engrais qui ne peuvent commercer avec la Chine. Dans ces cas-là, un gouvernement étranger intervient dans notre économie. En deuxième lieu, la loi antitrust des États-Unis s'applique également aux filiales américaines se trouvant au Canada. Nous pouvons citer, avec preuves à l'appui, au moins 20 exemples, dans l'histoire du Canada, où la politique américaine régissant la fusion des sociétés est passée avant la politique du gouvernement canadien ou n'a pas tenu compte de cette dernière. Mentionnons par exemple le marché des réfrigérateurs au Canada.